



**« REFORMER LE BUDGET, CHANGER L'EUROPE »  
CONSULTATION PUBLIQUE EN VUE DU REEXAMEN DU  
BUDGET 2008/2009 (SEC (2007) 1188 final)**

**Contribution de la CES**

*Résolution adoptée par le Comité exécutif de la CES lors de sa  
réunion de Bruxelles, les 4 et 5 mars 2008*

179.EC

**1. INTRODUCTION**

La CES a déjà salué le fait qu'en mai 2006, le Parlement européen, le Conseil et la Commission aient convenu de procéder à un réexamen fondamental du budget communautaire « *couvrant tous les aspects des dépenses de l'UE, y compris la politique agricole commune, ainsi que des ressources, y compris la compensation en faveur du Royaume-Uni et à faire un rapport en 2008-2009* »<sup>1</sup>.

Etant donné que le système actuel est critiqué en raison de son manque de transparence et sa complexité, la CES veut prendre part au débat en s'exprimant aussi bien sur la pertinence des politiques actuelles et l'identification des défis futurs que sur la question des ressources financières dont l'UE a besoin pour mener à bien ses missions, en particulier dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale, de la cohésion sociale et de la qualité de vie, du développement durable et de l'environnement, tout en insistant sur l'importance d'une réponse ambitieuse pour relever ces défis.

Les perspectives financières de l'UE sont l'expression de son projet politique. Elles reposent sur l'idée que le bénéfice économique retiré par chaque pays de son appartenance à l'Union dépasse le coût strictement budgétaire de sa participation. Il y a des dépenses et des investissements pour lesquels l'Europe constitue le niveau pertinent. C'est cette valeur ajoutée européenne, et non la recherche du « juste retour » basé sur le calcul de soldes budgétaires nets nationaux, qui doit guider la réflexion sur le sujet.

Il s'agit de savoir si l'UE veut atteindre ses objectifs, et si les Etats membres sont prêts à contribuer à des politiques communes dont ils reconnaissent l'efficacité et la nécessité, d'une manière solidaire et plus démocratique. Il est inacceptable que tous les États membres se soient mis d'accord sur des activités communautaires importantes, telles que

<sup>1</sup> Déclaration n° 3 jointe en annexe à l'accord inter-institutionnel entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière - JO C 139 du 14.6.2006.

Galileo ou les réseaux transeuropéens, et aient défini des tâches ambitieuses, notamment les objectifs de Göteborg et de Lisbonne, mais qu'après l'on rencontre des problèmes pour les financer.

Des crédits sont indispensables pour permettre à l'Union européenne de fonctionner conformément à ses pouvoirs et aux défis grandissants, notamment en ce qui concerne son rôle dans le monde, les efforts visant à la réalisation des objectifs de Lisbonne (innovation, éducation, recherche, infrastructures et emploi) ou ceux fixés par les Traités et pour une Union qui compte aujourd'hui vingt-sept États membres.

## **2. PRIORITES DE LA CES**

Eu égard au contexte dans lequel nous nous trouvons, il convient de rappeler les priorités de la CES. En effet, la Commission a lancé trois consultations « en parallèle » en vue de définir le « profil » de la future Europe que nous voulons. Outre la consultation faisant l'objet de la présente contribution, la Commission a lancé un débat sur le futur de la politique de cohésion ainsi que sur la réalité sociale européenne, auxquels la CES a contribué. Nous comptons ainsi influencer les réponses qui doivent être données tant au niveau européen que national.

### **2.1. L'Europe sociale**

Le concept de l'Europe sociale a été au centre de l'évolution de l'Union européenne. Les droits sociaux et l'insertion sociale promus et garantis par les pouvoirs publics, ainsi qu'un dialogue social et un rôle important pour les partenaires sociaux agissant de manière autonome, ont été reconnus comme des éléments-clés de l'Europe et font partie de ses valeurs fondamentales telles que définies dans le Traité et acceptés, au cours des ans, par les chefs d'Etat et de gouvernement européens. C'est pourquoi la CES soutient l'Europe. Ces éléments sont essentiels pour conserver l'appui des syndicats et des travailleurs à l'Union européenne, appui qui a considérablement perdu du terrain dans certains pays.

Nous sommes convaincus que, malgré les défis externes et internes, l'Europe peut faire des choix. Ce n'est pas la destruction de son modèle social, de son acquis social, de ses principes et de ses valeurs qui lui permettront d'affronter avec succès une nouvelle réalité sociale. Les problèmes économiques et sociaux vont de pair et l'équilibre entre eux fait partie du contrat social passé au moment de la construction du marché unique.

Une conséquence majeure de cette vision est la nécessité d'un cadre commun pour une législation et des politiques européennes fortes qui doivent être accompagnés des moyens financiers adéquats.

Dans ce sens, nous visons les objectifs fondamentaux suivants :

- des produits et des services de haute qualité aussi bien que des opportunités pour les travailleurs, notamment un travail de haute qualité ;
- des systèmes de bien-être social forts ;
- une société européenne basée sur les droits et les valeurs ;
- des partenaires sociaux forts et autonomes.

## 2.2 La stratégie de développement durable pour des emplois de qualité et la cohésion sociale et économique

Force est de constater que suite à la révision de la Stratégie de Lisbonne, dans le cadre des Lignes directrices intégrées, le pilier emploi est « déforcé » par rapport aux objectifs de compétitivité. Et les propositions de la Commission relatives à la révision desdites Lignes 2008-2010 confortent cette approche.

Pour la CES, la création d'emplois en quantité et de haute qualité, le soutien à l'adaptation et la modernisation des systèmes d'éducation et de formation professionnelle dans une perspective de formation tout au long de la vie et de la création de la société de la connaissance, la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre le chômage ainsi que la promotion de l'égalité des chances sont les éléments-clés pour atteindre les objectifs de Lisbonne.

La Stratégie européenne de l'emploi doit être remise au centre des priorités de l'Union et davantage de fonds doivent être dégagés pour créer davantage d'emplois mais également des emplois davantage de qualité. La « qualité du travail », un des trois objectifs obligatoires de la SEE, doit être (re)mise au centre de la SEE, notamment en réintroduisant l'objectif de réduire le nombre de travailleurs à bas salaires et la pauvreté laborieuse.

La cohésion économique et sociale constitue l'une de nos priorités étant donné que l'intégration étroite des économies européennes ne conduit pas à une réduction significative des disparités territoriales et sociales. La réalité indique qu'une telle convergence n'est pas automatiquement assurée du moins dans des conditions acceptables pour une partie importante de la population et des territoires des pays de l'Union européenne.

La politique de cohésion doit apporter des réponses aux défis qui sont posés et, ce faisant, contribuer à réduire les disparités entre régions et à promouvoir une société de plein emploi, de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la cohésion sociales. Elle doit contribuer à créer un réel marché européen du travail, principalement à travers la promotion de la solidarité entre les régions et de la mobilité.

Le budget européen doit s'inscrire dans le cadre du développement durable énoncé dans le Traité, défini comme *un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. De plus, la stratégie de développement durable de l'UE stipule que les politiques européennes doivent « promouvoir l'intégration de considérations d'ordre économique, social et environnemental, de telle sorte qu'elles soient cohérentes et se renforcent mutuellement ».<sup>2</sup>

Dans cette perspective, le progrès social, la croissance économique et la protection de l'environnement doivent être appréhendés comme des

---

<sup>2</sup> Conclusions du conseil européen de juin 2006:

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st10/st10117.fr06.pdf>

objectifs susceptibles de se renforcer mutuellement et non comme des objectifs contradictoires. Ainsi, il n'y a pas de contradiction *a priori* entre un haut niveau de protection sociale d'un côté, et la croissance économique et la création d'emplois de l'autre. De même, le maintien de la biodiversité et un système énergétique durable et sûr sont des facteurs positifs pour la productivité et l'emploi. D'ailleurs, la plupart des pays qui ont les meilleures performances les atteignent à la fois sur le niveau d'emploi, la qualité de l'environnement et la croissance économique.

Les priorités et les objectifs doivent être définis au regard des engagements de l'Union européenne en matière de développement durable, et les fonds européens doivent être alloués en priorité aux projets qui stimulent les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale. A ce stade, à part le Fonds social européen qui, par définition, tient compte de l'objectif social, les fonds structurels ne recherchent pas une vraie intégration des objectifs. Ils procèdent par addition : sont notamment recevables les projets environnementaux mais parmi d'autres et sans contrainte d'analyse précise de leurs effets sociaux et économiques.

### **3. REPONDRE AUX DEFIS DE L'AVENIR**

La CES partage la présentation générale des défis auxquels l'UE pourra être confrontée à l'avenir, tels que la pression de la mondialisation, les changements démographiques et climatiques, même si un approfondissement de l'analyse s'impose pour tenir compte des évolutions récentes, notamment concernant l'évaluation des conséquences de la pénurie des matières premières.

Il est clair que la persistance et la multiplication des problèmes structurels dus à la mondialisation, les chocs inattendus, les processus de reconversion industrielle ou de diversification économique, les fusions d'entreprises dans plusieurs régions de l'UE, requièrent le renforcement d'un appui en faveur de ces zones en difficulté.

Le but d'une Europe intégrée devrait être de gérer le processus de mondialisation de manière à maximiser ses bénéfices et minimiser ses coûts, en veillant à ce qu'il y ait autant de gagnants que possible et que des mesures compensatoires soient prises pour les perdants.

La CES considère que répondre positivement aux défis posés par les changements démographiques implique une approche intégrée dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie d'anticipation. Les instruments, les politiques et les acteurs doivent être multiples, et des moyens financiers suffisants doivent être dégagés, en particulier dans le cadre du Fonds social européen.

Il convient donc de réfléchir aux choix des politiques indispensables pour profiter au mieux des opportunités de ces processus et en même temps pour se protéger des effets négatifs auxquels l'UE et ses travailleurs peuvent être exposés. Il va sans dire que lesdites priorités doivent être accompagnées des moyens financiers adéquats en vue d'atteindre les objectifs fixés.

La CES estime comme la Commission que le changement climatique et la sécurité d'approvisionnement en énergie sont deux défis majeurs pour les

prochaines décennies. Mais ils ne sont pas plus prioritaires que les autres défis environnementaux identifiés dans la Stratégie de l'UE en faveur du développement durable : le transport durable, la consommation et la production durables, la conservation et la gestion des ressources naturelles et la santé publique.

Dans le débat sur l'avenir du budget européen après 2013 il faut donc se concentrer d'abord sur les choix des politiques que les Etats membres veulent mettre en oeuvre ensemble et ensuite chercher un accord sur leur financement indispensable au niveau communautaire. Dans cet ordre d'idées, la CES préconise la nécessité du renforcement des politiques actuelles (en particulier la politique de cohésion ainsi qu'en matière de recherche et d'innovation) ou de l'approfondissement de leur réforme (PAC), tout en insistant sur la mise en place de politiques ambitieuses en matière énergétique et de changement climatique.

### 3.1 La politique de cohésion

La CES tient à insister à nouveau sur la nécessité du renforcement des politiques structurelles communautaires dans une Europe élargie, dans la mesure où les principes de cohésion et de solidarité sont inscrits dans le Traité au même titre que le marché unique et la politique de concurrence et constituent deux des vecteurs les plus importants de l'intégration des peuples et des territoires. Et ce d'autant plus que depuis l'adoption des perspectives financières 2007-2013, l'Europe s'est élargie à deux nouveaux états membres.

Tout comme le 4<sup>ème</sup> Rapport de la Commission sur la cohésion économique et sociale le souligne, la politique de cohésion représente actuellement un tiers environ des dépenses totales de l'UE et elle mobilisera quelque 54,2 milliards d'euros en 2013. Toutefois, malgré les défis posés par les deux récents élargissements de l'UE, le volume des fonds diminue par rapport au PIB de l'UE. En 2013, il n'en représentera plus que 0,35%, par rapport à un petit 0,4% en 2004, et sera revenu au niveau qui était le sien au début des années 1990.

Il est donc essentiel de lier le débat sur les orientations futures de la politique de cohésion à la discussion lancée sur le réexamen du budget de l'UE 2008/2009.

Dans ce cadre, l'évaluation ex-ante des projets soutenus par les fonds européens doit être systématisée, en prenant en compte l'impact non seulement économique et environnemental mais également social, notamment les emplois générés par la liaison des régions aux grands réseaux.

### 3.2 Les transports

En ce qui concerne les transports, le principe qui doit prévaloir est celui du report du trafic de la route vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Les infrastructures ferroviaires, les transports en commun et les autoroutes de la mer doivent recevoir la priorité, de même que les mesures pour maîtriser la demande de

transport. L'urgence de ces réorientations est soulignée par le rapport d'Eurostat<sup>3</sup>.

Il faut développer des infrastructures transeuropéennes de transport respectueuses du développement durable. L'Union est l'instrument idoine pour dépasser les blocages nationaux en la matière. La liste des 30 projets prioritaires identifiée en 2004, même si elle répond relativement bien à ces critères, devra faire l'objet d'une évaluation ex-ante qui mesurera l'impact non seulement économique et environnemental mais également social.

### 3.3 La politique agricole commune

La CES considère que le premier instrument pour mettre en œuvre la politique agricole doit rester la politique agricole commune (PAC) et s'oppose à toute tentative en vue de la renationaliser. La tendance à la libéralisation des marchés ne devrait pas remettre en question la légitimité d'une intervention publique européenne, indépendante de la production effective, rémunérant des biens publics environnementaux et territoriaux, la qualité des produits et la sécurité alimentaire et la création d'emplois.

Ces critères nécessitent toutefois une définition européenne plus stricte, dans le cadre du suivi du « bilan de santé » prévu pour 2008. L'arrêt des subventions à l'exportation, qui ont des effets négatifs sur les pays en développement, doit figurer parmi les objectifs d'une PAC moderne et efficiente. Le découplage des aides directes est un outil que l'on peut soutenir, s'il est appliqué de manière à assurer une répartition plus équitable des aides. De même, la conditionnalité environnementale doit être renforcée.

A l'avenir, le lien entre la PAC et les objectifs de développement durable fixés par les stratégies de Lisbonne et de Göteborg (création d'emplois de qualité, cohésion sociale, protection de l'environnement), doit être consolidé et renforcé. Mais aussi, au vu des conséquences de la pénurie des produits agricoles et de leur enchérissement consécutif, de nouveau son objectif initial ne doit pas être négligé dans cette analyse.

Parallèlement à la restructuration de la PAC, il convient d'augmenter substantiellement les fonds destinés au développement rural, afin de s'attaquer aux problèmes d'emploi et de compétitivité que connaissent les zones rurales, en particulier dans les nouveaux Etats membres.

### 3.4 L'innovation et la recherche

Le développement durable doit guider l'innovation et la recherche et développement. Le budget européen consacré à la recherche doit non seulement être encore renforcé - afin d'associer à l'objectif de l'économie de la connaissance davantage de moyens concrets - mais il doit intégrer explicitement les objectifs européens en matière d'environnement, de

---

<sup>3</sup> "There are no real signs of decoupling the energy consumption of transport from economic growth" in *Measuring progress towards a more sustainable Europe, monitoring report of the EU sustainable development strategy*, 2007, Eurostat

formation et d'inclusion sociale. Cela vaut tant pour la recherche fondamentale que pour la recherche à vocation industrielle.

Dans de nombreux secteurs (sidérurgie, aéronautique, transport) les exigences environnementales croissantes en matière de gaz à effet de serre, de pollution, de bruit ou de déchets, imposent de véritables ruptures technologiques. Les "joint technology initiatives"<sup>4</sup> constituent une innovation positive qu'il faudra élargir à d'autres secteurs et relier explicitement aux impératifs de la Stratégie européenne de développement durable, notamment le transport durable, la consommation et la production durables, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la santé publique et l'inclusion sociale.

A eux seuls, les efforts financiers ne sauraient créer des activités de recherches. Compte tenu du vieillissement des cadres de ce secteur et, dans le même temps, de la mobilité accrue des équipes de recherche, l'Union européenne devra au cours des dix prochaines années trouver jusqu'à 800.000 nouveaux chercheurs.

Les innovations organisationnelles et sociales doivent être soutenues par le budget européen, au même titre que les innovations technologiques. Il y aurait lieu de promouvoir des formes innovantes de relations industrielles et de dialogue social favorisant le développement et la diffusion dans les entreprises de nouveaux procédés de production répondant aux besoins du développement durable.

### 3.5 La politique énergétique

La CES rappelle sa conviction de la nécessité d'une politique énergétique européenne qui engage l'Europe dans la voie du développement durable. Celle-là suppose le changement de modèle énergétique qui peut se traduire, d'une part par d'importantes restructurations qui doivent être anticipées et accompagnées, d'autre part par des opportunités positives pour l'emploi et la cohésion sociale qu'il faut exploiter. L'amélioration de l'efficacité énergétique doit être une priorité du budget européen, car il permet de rencontrer à la fois l'objectif de sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'Union, mis en avant par le Livre vert sur la politique énergétique de l'UE de 2006, et les impératifs de la lutte contre le changement climatique. De plus, l'obstacle majeur à la réalisation des investissements nécessaires est d'ordre financier. L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements existants en particulier, devrait être éligible aux fonds structurels dans les nouveaux Etats membres mais aussi dans l'UE-15, compte tenu des effets positifs à en attendre sur les plans de l'emploi, de la facture énergétique des ménages à faibles revenus, de l'indépendance énergétique et du réchauffement climatique.

---

<sup>4</sup> Les « Joint technology initiatives » ont été proposées pour l'aéronautique, la surveillance spatiale, l'hydrogène, les médicaments innovants, la nanoélectronique et les systèmes informatiques embarqués.

### 3.6 Le changement climatique

L'adaptation aux conséquences inévitables du changement climatique est un défi nouveau pour l'Europe, qui requerra le soutien du budget européen au titre de la solidarité entre les Etats membres. En effet, certaines régions seront considérablement affectées par les effets du réchauffement, qui se fait déjà sentir aujourd'hui. Cela nécessitera non seulement une amélioration des infrastructures existantes pour les rendre plus résistantes aux changements climatiques futurs (par exemple protections contre les inondations, prévention des effets de la canicule sur la santé publique), mais aussi une réorientation des infrastructures nouvelles qui devront être situées dans des lieux appropriés et adaptés aux nouvelles conditions climatiques (par exemple des routes résistantes à l'eau et à la chaleur). Les secteurs les plus concernés sont les équipements énergétiques, de distribution et de traitement d'eau, les systèmes de santé, les installations portuaires, les équipements touristiques côtiers et montagnards.

Il faut faire de l'amélioration de l'environnement un facteur d'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Si les propositions législatives de la Commission pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 20% en 2020 sont adoptées par les Etats membres, on doit s'attendre à des mutations importantes et rapides dans l'ensemble de l'économie, avec des restructurations dans les secteurs basés sur les énergies fossiles, comme l'industrie lourde, le secteur de la production d'électricité et les transports routiers, et de nouvelles opportunités pour les secteurs basés sur l'efficacité énergétique et les technologies peu intensives en carbone. L'adaptation aux conséquences inévitables du changement climatique générera également des mutations dans de nombreux secteurs, notamment l'agriculture et le tourisme.

## **4. UN BUDGET EUROPEEN POUR METTRE EN ŒUVRE NOS PRIORITES ET RELEVER LES DEFIS**

La CES tient à réitérer qu'une augmentation générale du budget de l'UE s'impose et qu'au-delà du besoin d'augmenter le niveau des investissements, il faut aussi veiller à leur qualité, leur impact réel et leur caractère durable. Le plafond actuel de 1,24 % du RNB offre d'ores et déjà une importante marge de manœuvre et aucun budget ne s'en est jamais approché. Eu égard néanmoins aux observations ci-dessus sur les choix politiques et les défis nouveaux, la CES estime qu'il est nécessaire de demander l'accroissement des ressources propres du budget communautaire pour l'avenir. Cet accroissement doit être à la hauteur des besoins par rapport au choix des politiques prioritaires que l'Union s'engage à mener à l'avenir.

Tout comme le Conseil européen l'a décidé, les fonds structurels sont les instruments financiers pour la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. La CES considère que cela doit davantage se concrétiser dans la pratique, dans l'attribution et l'utilisation des fonds pour la période qui va au-delà de celle de la stratégie actuelle, et dont l'objectif est d'améliorer les performances de l'UE en matière de croissance, de création d'emplois de



qualité et de développement durable. Dans ce même ordre d'idées, les fonds structurels doivent également être les instruments financiers privilégiés pour relever les nouveaux défis de l'avenir.

Dans ce cadre, nous tenons à souligner que le Fonds social européen (FSE) est l'instrument privilégié d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour l'emploi et qu'il doit le rester à l'avenir.

Pour ce qui concerne les changements climatiques, la CES considère que le budget européen doit être largement mobilisé pour soutenir le futur plan européen en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables pour 2020, ainsi que l'adaptation aux effets inévitables du changement climatique. Les fonds européens doivent être alloués dans une plus grande mesure à l'efficacité énergétique, au développement et à l'utilisation des énergies renouvelables, y compris pour le chauffage et le refroidissement, aux transports moins polluants et à la maîtrise de la demande de transport.

Par ailleurs, la CES demande que le budget européen soit mis à contribution pour aider les travailleurs affectés par les mutations rapides liées à la transition vers une société à très faibles émissions de carbone, les assister dans leur reconversion et leurs efforts pour retrouver un emploi. Ce fonds s'appuierait sur l'expérience acquise par la mise en œuvre du Fonds européen d'adaptation à la mondialisation.

A ce sujet, nous sommes d'avis que pour la période post 2013, le Fonds européen d'adaptation à la mondialisation devrait être intégré formellement aux fonds structurels et ceux-ci devraient comprendre un fonds d'anticipation et d'accompagnement des conséquences du changement climatique, pour encourager les Etats membres, notamment dans les pays les moins riches, à associer de vrais instruments financiers aux stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Entre-temps, des fonds existants tels que le Fonds de solidarité et le Fonds européen d'adaptation à la mondialisation devraient être revus à la hausse.

## **5. LE FINANCEMENT DU BUDGET**

La CES souligne qu'une réforme de la structure de dépenses de l'Union et une réforme de la structure de ses recettes doivent aller de pair. Ce réexamen global des recettes et des dépenses de l'Union constitue l'occasion, à ne pas manquer, de revenir vers un véritable - mais équitable - système de ressources propres.

L'objectif de la réforme des ressources communautaires doit être la création d'une véritable ressource propre de l'Union qui remplace les mécanismes en place, pour redonner vie à la lettre et à l'esprit des traités fondateurs. Vu la complexité du système actuel, cette réforme devrait être progressive et menée avec précaution pour ne pas le déstabiliser. En premier lieu, il faut trouver des solutions qui permettent de supprimer les dérogations et les exceptions existantes qui le rendent incompréhensible pour les contribuables européens. Par contre, il est nécessaire de privilégier des choix basés sur les principes tel que l'égalité, l'équité et la

solidarité, tout en respectant la capacité contributive et les obligations démocratiques des Etats membres et en cherchant un soutien le plus large des citoyens européens.

En ce qui concerne la question des ressources indirectes, la CES rappelle également la nécessité de rechercher de nouvelles possibilités. Les options à considérer comprennent les taxes environnementales. Il faudrait aussi examiner s'il y a lieu pour l'Union de conserver les crédits inutilisés dans le - maigre - budget européen, plutôt que de le restituer aux Etats membres.

Une recherche des ressources financières supplémentaires pour compléter celles du secteur public au niveau communautaire s'avère nécessaire. Les partenariats public-privé (PPP) permettent en effet d'impliquer le secteur privé dans des projets d'intérêt général. Toutefois, il convient de tirer les leçons des expériences qui n'ont pas été positives et de tenir compte des risques que peuvent engendrer les accords PPP. Nous sommes d'avis qu'il est plus pertinent d'avoir recours à d'autres fonds européens et nationaux, notamment il faut mobiliser ceux des banques européennes (BEI, BERD, FEI) et assurer l'accès à des emprunts européens.

La CES estime qu'il est indispensable de développer des efforts d'informations des citoyens, basés sur les principes de transparence et la lisibilité des politiques européennes et de leur financement. La politique d'information ne doit cependant pas remplacer les discussions entre les institutions et les consultations avec tous les acteurs sociaux et économiques représentatifs sur le rôle de l'Union et ses choix stratégiques. La synchronisation du cycle budgétaire avec celui des institutions politiques (Commission, Parlement, Conseil) pourrait y contribuer utilement.